



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE EN HAUTE-SAVOIE (74) PASSE AVEC LA SOCIETE TRANSGOURMET ALPES - LOT 7 ÉPICERIE ET CONFISERIE NE PRESENTANT PAS DE SIGNES OFFICIELS DE QUALITE ET D'ORIGINE

**DÉCISION N° DM-21-266
EN DATE DU 22 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-488 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Josy TOP, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP, au JOUE et au Profil acheteur de la ville le 14/12/2021 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 14/04/2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société TRANSGOURMET ALPES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TRANSGOURMET ALPES, sise Rue des Sarcelles – ZAC des Bordets 2 - 74 130 BONNEVILLE et représentée par madame Audrey GARAND en qualité de chef de file marchés publics, le marché de fournitures de denrées alimentaires pour le centre de vacances les Primevères à Habère Poche en Haute-Savoie (74). Lot 7 épicerie et confiserie ne présentant pas de signes officiels de qualité et d'origine.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 11 000 € HT par application des prix du bordereau, et passé, pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite trois fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210722-lmc1H8721H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2021
Date de Publication : 22/07/2021